

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-9

Objet : Soutien à des projets culturels - complément de programmation.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz souhaite poursuivre son engagement aux côtés des acteurs culturels actifs sur son territoire, porteurs d'actions originales, et valoriser la diversité des esthétiques artistiques (théâtre, cinéma, musique ou encore photographie).

Dans le domaine théâtral, il s'agit tout d'abord pour la Ville d'apporter son soutien à l'Université de Lorraine, à travers le conventionnement triennal établi depuis 2016 au titre des activités de l'Espace Bernard-Marie Koltès dédiées à la programmation, la diffusion et la production artistiques, au développement de nouveaux publics et à l'accueil de compagnies en émergence (répétitions, résidences dont celle de la compagnie messine des 4 Coins...).

En 2017, l'Espace Bernard-Marie Koltès a accueilli près d'une cinquantaine de représentations pour un total de près de 10 000 spectateurs. Le Théâtre a également soutenu 8 compagnies régionales au titre de la création, de la diffusion et de l'accueil en répétition, majoritairement originaires de Metz (Bestioles, Hörspiel, Astrov, 22, Hund, Les Heures Paniques, 4 Coins).

Avec l'arrivée au printemps dernier de la nouvelle directrice artistique, Lee Fou Messica, les collaborations avec les événements culturels messins se sont poursuivies et renforcées, à l'image de l'accueil des Écoles de Passages ou encore la présentation de la dernière création de la compagnie des 4 Coins lors du festival Constellations de Metz. La saison 2018/2019 est celle des 20 ans du Théâtre. Elle s'annonce exceptionnelle, ouverte sur le territoire avec l'ambition de faire de l'Espace Bernard-Marie Koltès un lieu de rencontres et de partage entre les publics et les artistes, porteur de valeurs d'éducation citoyenne, ouvert sur la cité et ses événements, autour des écritures contemporaines (séances pour les scolaires, rencontres, ateliers, liens avec les établissements scolaires, les lieux culturels). Le Théâtre sera le ferment de 4 fabriques : de liens, de spectacles, de spectateurs et de savoirs. Il sera partenaire de la 4^e biennale Koltès autour des écritures de l'exil du 13 au 17 novembre. Des compagnies messines sont d'ores et déjà programmées (ex : La Bande Passante, Pardès Rimonim, La Mandarine Blanche). La résidence de la compagnie des 4 Coins permettra des rencontres avec

les publics à travers différents rendez-vous, répétitions, sortie de résidence et présentation de la création "Fissures".

Il est proposé de reconduire la subvention d'un montant de 35 000 euros à l'Université de Lorraine / Plateforme de Metz / Espace Bernard-Marie Koltès pour l'année 2018 au titre de sa saison culturelle et de sa résidence théâtrale 2018.

Par ailleurs, l'association Ciné-Art a sollicité la Ville à hauteur de 4 000 euros afin d'organiser les 28 et 29 novembre prochains deux soirées mettant à l'honneur le témoignage artistique de la famille Schwarz-Bart aux Trinitaires. Mené en collaboration avec de nombreux acteurs culturels messins (Journées européennes de la culture juive, Livre à Metz, Passages...), le projet intitulé "Éloge de la fusion" proposera la projection d'un documentaire sur le destin exceptionnel de cette famille d'émigrés d'origine judéo-polonaise et de résistants, chantres du métissage culturel. Suivra un concert du quartet de jazz du fils, Jacques Schwarz-Bart. Le lendemain, une rencontre exceptionnelle est prévue avec sa mère, l'écrivaine Simone Schwarz-Bart, l'un des grands noms de la littérature caribéenne. Le comédien Richard Bohringer, également présent, lira certains de ses textes et de son défunt mari et écrivain, André Schwarz-Bart, d'origine messine, Prix Goncourt avec "Le dernier des justes" en 1959.

Enfin, la Ville a été sollicitée au titre de l'investissement par les deux structures culturelles suivantes.

L'organisme Nouvelle Donne Productions souhaite bénéficier d'un accompagnement de la Ville pour l'adaptation technique du long-métrage intitulé "La nuit juste avant les forêts", réalisé et interprété en 2017 par Hugo Becker, originaire de Metz. Adapté de la pièce éponyme de Bernard-Marie Koltès, le film a été tourné en décor naturel valorisant les rues, les parcs, les berges et les ponts de la cité. Un travail de post-production est nécessaire pour permettre sa diffusion dans le cadre de festivals.

Quant à l'association C'était où ? C'était quand ?, porteuse du projet de la galerie d'art La Conserverie, elle a sollicité auprès de la Ville de Metz un soutien, à titre exceptionnel, dans le cadre de la refonte numérique de l'important fonds iconographique du Conservatoire National de l'Album de Famille (25 000 images environ) à des fins d'archivage et de sécurisation.

Au vu de ces différentes sollicitations, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les 4 organismes précités pour un montant global de subventions de 45 000 euros, comprenant la somme de 39 000 euros au titre du fonctionnement et celle de 6 000 euros au titre de l'investissement, et dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°16C0274 signée le 28 septembre 2016 entre la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Plateforme de Metz / Espace Bernard-Marie Koltès, et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 45 000 euros aux organismes suivants :
 - Université de Lorraine / Plateforme de Metz / Espace Bernard-Marie Koltès 35 000 €
 - Association Ciné-Art (aide au projet "Éloge de la fusion" prévu les 28 et 29 novembre aux Trinitaires) 4 000 €
 - Association C'était où ? C'était quand ? (aide pour la refonte numérique du fonds iconographique du Conservatoire National de l'Album de Famille : subvention d'investissement) 3 000 €
 - Nouvelle Donne Productions (aide à la post-production du film "La nuit juste avant les forêts" : subvention d'investissement) 3 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les organismes bénéficiaires, notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE N°16C0274 DU 28 SEPTEMBRE 2016

Entre

La Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2018, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

D'une part,

Et

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold 54000 Nancy, représentée par son Président, Monsieur Pierre MUTZENHARDT,

Pour l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy, situé Ile du Saulcy 57012 Metz Cedex, ci-après désignée par les termes « Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy »,

D'autre part.

PRÉAMBULE

Conformément à la délibération n°16-07-07-3 du 7 juillet 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 28 septembre 2016 entre la Ville de Metz et l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de cet établissement culturel pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018.

Le paragraphe 3 de l'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens initiale susvisée envisage le versement par la Ville de Metz pour l'année 2018 d'une subvention annuelle sous réserve de production d'un bilan de l'année N-1 et d'un programme prévisionnel pour l'année N. Par délibération en date du 25 octobre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de poursuivre son accompagnement de l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy dans sa démarche de dynamisation de l'innovation théâtrale. L'établissement coproduira lors de la saison 2018/2019 une création de la compagnie messine des 4 Coins et diffusera un de ses projets en l'inscrivant dans l'un des temps forts culturels de la Ville de Metz. Le Conseil Municipal a décidé en conséquence de verser à l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy une subvention de 35 000 euros. Le présent avenant a ainsi pour objet de préciser le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018 et ses modalités de versement.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MOYENS

Le dernier paragraphe de l'article 3 « MOYENS » de la convention n°16C0274 et son avenant n°1, est modifié et remplacé comme suit :

"Année 2018

La Ville de Metz s'engage à soutenir l'Université de Lorraine, au titre de ses activités au sein de l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy, pour les objectifs de l'article 2 de la convention n°16C0274, par l'attribution d'une subvention annuelle qui se répartit en deux fractions :

- 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) au titre du fonctionnement.
- 7 000 euros (sept mille euros) au titre de l'aide à la création pour les activités de coproduction avec la compagnie associée en résidence de création.
- 3 000 euros (trois mille euros) au titre de l'aide à la diffusion hors les murs d'une production de la compagnie dans une logique de préachat.

Le versement de ladite subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville de Metz et selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros), dans le mois suivant la signature du présent avenant.
- Un second versement de dix mille euros (10 000 euros), sous réserve de transmettre la/les convention(s) liant le Théâtre à la compagnie associée, dûment signée(s) des parties."

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 " DURÉE DE LA CONVENTION" est modifié comme suit :

"La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties susmentionnées. Elle est conclue jusqu'à la fin de la saison 2018/2019 et prendra fin après la diffusion hors les murs de la compagnie en résidence, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois."

ARTICLE 3 - DIVERS

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

Pour l'Université de Lorraine,
Le Président :
Pierre MUTZENHARDT